

# ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les actifs courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, y compris les instruments dérivés, et la trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés et les dettes d'exploitation.

La comptabilisation des encours de crédit à la clientèle de Banque PSA Finance et l'effet des couvertures de taux de ces encours sont traités dans deux fiches spécifiques, la fiche n°14 « Encours de crédit », et la fiche n°15 « Couverture de risque de taux ». Les effets des variations de change sur les actifs et passifs financiers sont traités dans la fiche n°13 « Opérations en devises ».

Seuls les actifs et passifs financiers dont les principes de comptabilisation évoluent sont présentés dans cette fiche.

## Pratique comptable actuelle

### Titres d'investissement

Ce sont des titres détenus par les sociétés du groupe qui comprennent exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver en principe jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés à leur valeur de remboursement. Les décotes ou primes sont étalées en résultat sur la durée de détention des titres.

### Titres de placement

Les titres que le groupe a l'intention de conserver durablement sont enregistrés en immobilisations financières au poste *créances et titres de détention durable* et ceux qui sont cessibles à court terme sont enregistrés en actifs financiers à court terme au poste *titres de placement*. Ces titres sont enregistrés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat et intérêts courus pour les obligations. A la clôture de l'exercice, ils sont provisionnés en cas de perte durable de valeur.

### **Autres créances et titres de détention durable**

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les prêts « aides à la construction », les autres prêts et créances. Ils sont comptabilisés à leur valeur nominale. En cas de baisse durable de leur valeur d'utilité, des provisions pour dépréciation sont constatées. Les prêts « aides à la construction », dont les taux sont bonifiés, font systématiquement l'objet d'une provision pour dépréciation correspondant à la différence entre le taux accordé et les conditions habituelles de marché pour un prêt équivalent.

### **Titres de participation**

Ces titres représentent les intérêts du groupe dans le capital des sociétés non consolidées. Ils figurent au bilan à leur coût d'acquisition. En cas de baisse durable de leur valeur d'utilité, des provisions pour dépréciation sont constatées. La valeur d'utilité est déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque société. Les critères généralement retenus sont la quote-part de capitaux propres, les perspectives de rentabilité et le cours de bourse.

### **Emprunts**

Les emprunts sont comptabilisés à leur valeur nominale et amortis en utilisant le taux d'intérêt contractuel. Les décotes ou primes sont étalées en résultat linéairement sur la durée de l'emprunt.

### **Instruments dérivés**

Les variations de juste valeur des instruments dérivés affectés à la couverture d'opérations réalisées ou futures ne sont pas enregistrées au bilan. Seule une information sur leur valeur de marché à la clôture est présentée dans les notes annexes aux comptes consolidés.

## IFRS

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. Cette norme a été adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004, à l'exception de certaines dispositions relatives à l'application aux passifs financiers de l'option de juste valeur, et à l'interdiction d'appliquer la comptabilité de couverture aux encours de dépôts de la clientèle auprès des banques de dépôts. Le groupe PSA Peugeot Citroën n'est concerné par aucune des dispositions de la norme IAS 39 rejetées dans leur forme actuelle par la Commission Européenne.

### Les actifs détenus jusqu'à échéance

Cette catégorie correspond aux **titres d'investissement** selon la terminologie du groupe en normes françaises.

### Les créances et prêts accordés par le groupe

Cette catégorie correspond aux **autres créances et titres de détention durable** selon la terminologie du groupe en normes françaises. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition, surcotes ou décotes. Ils font l'objet de tests de valeur recouvrable, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que celle-ci serait inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au minimum à chaque arrêté comptable. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

### Les actifs disponibles à la vente

Cette catégorie intègre les **titres de participation** et les **titres de placement** selon la terminologie du groupe en normes françaises, à l'exception des titres à revenu fixe couverts en risque de taux.

Les titres de participation qui représentent les intérêts du groupe dans le capital de sociétés non consolidées sont maintenus au bilan à leur coût d'acquisition, que le groupe estime représenter leur juste valeur, en l'absence d'un marché actif.

Tous les autres titres sont évalués à leur valeur de marché, que le groupe estime représenter leur juste valeur. Les variations de valeur sont enregistrées directement en contrepartie des capitaux propres. Lorsque l'évaluation à la juste valeur de ces actifs conduit à reconnaître une moins value latente dans les capitaux propres, cette moins-value passe en résultat si la perte de valeur est durable.

### **Les actifs comptabilisés selon l'option de juste valeur**

Dans un souci de simplicité, les titres à revenu fixe détenus par le groupe et faisant l'objet d'une couverture par des swaps de taux, sont évalués selon **l'option de juste valeur** : les variations de celle-ci sont comptabilisées en résultat de la période, et compensées par les variations symétriques de juste valeur des swaps.

### **Emprunts et autres passifs financiers**

A l'exception des instruments dérivés, ceux-ci sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

Les passifs financiers couverts par des swaps de taux d'intérêt font l'objet d'une comptabilité de couverture. Ils sont réévalués à la juste valeur de l'emprunt liée à l'évolution des taux d'intérêt. Les variations de juste valeur liées au taux d'intérêt sont comptabilisées en résultat de la période, et compensées par les variations symétriques des swaps.

### **Instruments dérivés**

Ils sont évalués à leur juste valeur. Les variations de valeur des instruments dérivés affectés à la couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers sont enregistrées directement en résultat. Les variations de valeur des instruments dérivés affectés à la couverture de flux futurs de trésorerie sont enregistrées directement en capitaux propres pour leur partie efficace. Les écarts de réévaluation enregistrés en capitaux propres sont repris en compte de résultat à la date de réalisation des opérations couvertes.

## Impact sur les comptes du groupe

Au 1<sup>er</sup> janvier 2004, les capitaux propres d'ouverture IFRS sont diminués ou augmentés de l'effet de la réévaluation à leur juste valeur :

- des actifs disponibles à la vente ;
- des titres à revenus fixes couverts par des swaps de taux d'intérêts, comptabilisés selon l'option de juste valeur ;
- des passifs couverts par des swaps de taux d'intérêts ;
- de l'ensemble des instruments dérivés.

Ils sont par ailleurs diminués ou augmentés de l'effet cumulé des différences de prise en compte des intérêts et frais accessoires entre la méthode IFRS du coût amorti au taux d'intérêt effectif (TIE) et la méthode française de prise en compte du taux d'intérêt contractuel.

Une évaluation à la juste valeur des instruments financiers du groupe au 31 décembre 2003 est donnée dans la note 48 des comptes annuels 2003. Compte tenu de la politique de couverture des risques de change et de taux mise en œuvre par le groupe, la réévaluation à la juste valeur des titres à revenus fixes couverts par des swaps de taux, des passifs couverts par des swaps de taux et de l'ensemble des instruments dérivés a un impact peu significatif sur les capitaux propres d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004. La réévaluation à leur juste valeur des actifs disponibles à la vente a pour sa part un effet positif sur les capitaux propres consolidés au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Les résultats futurs seront augmentés ou diminués par les effets d'inefficacité des opérations de couverture de taux d'intérêts, et par les effets liés à l'application de la méthode du coût amorti.